

Concours externe AASU - Concours d'Attaché(e) d'Administration Scolaire et Universitaire

Ministère de l'Education Nationale

Posté par: formations-concours

Publiée le : 18/7/2008 8:29:41

AASU : Le concours externe

Avant de se présenter au concours externe, les candidats doivent s'assurer qu'ils remplissent les conditions générales fixées par la loi portant sur les droits et obligations des fonctionnaires, à savoir :

posséder la nationalité française

jouir de leurs droits civiques

ne pas avoir au bulletin n°2 de leur casier judiciaire des mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions

se trouver en position régulière au regard du code du service national

remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

Conditions de diplôme Pour se présenter au concours d'AASU, les candidats doivent être titulaires de l'un des diplômes requis pour se présenter au premier concours d'entrée à l'Ecole Nationale d'Administration. Aucune condition de diplôme n'est cependant imposée aux mères de trois enfants et plus.

Les candidats ne possédant pas les diplômes nécessaires, mais pouvant justifier d'une formation équivalente, peuvent déposer une demande spéciale de dérogation. Peuvent également postuler les titulaires d'un diplôme délivré dans des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen et dont l'assimilation avec un diplôme français requis précité aura été reconnue par une commission.

Epreuve 1 : Composition sur un sujet d'ordre général relatif à l'évolution politique, économique, sociale et culturelle de la France au Xxe siècle. *Durée : 4h. Coeff. : 4*

Epreuve 2 : Résumé de texte, d'un débat contradictoire ou d'un dossier. *Durée : 3h. Coef. : 3*

Epreuve 3 : Composition, au choix, sur les institutions politiques et le droit administratif (option A) ou les finances publiques (option B). *Durée : 3h. Coef. : 3*

Epreuve 4 : Conversation avec des membres du jury à partir d'un texte de portée générale. *Préparation : 20mn. Durée : 20mn. Coef. : 4*

Epreuve 5 : Interrogation portant sur l'option non-choisie à l'épreuve écrite puis, au choix, sur les institutions scolaires et universitaires (option A) ou sur les méthodes de gestion administrative (option B). *Préparation : 20mn. Durée : 20 mn. Coef. : 4*